

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PARIGNY-les-VAUX, se sont réunis dans la Salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de membres présents : 08

Pouvoirs : 05

Absent excusé : 01

Démissionnaire : 01 (VINCENT Karine)

**Étaient présents** : APERS Jean-Pierre - ARGOUD-RABEH Dany – BARDEAU Mathias - BERTRAND Guy – BOUET Annick - DERO Martine - MERCIER Jacques – RABEH Faouzi

**Avaient donné procuration** :

BOIRON Brigitte a donné procuration à BOUET Annick

DAVIRAY Pascal a donné procuration à APERS Jean-Pierre

POMMERY Vincent a donné procuration à BERTRAND Guy

Sylvain SALLES a donné procuration à DERO Martine

ROBICHE Frédérique a donné procuration à ARGOUD-RABEH Dany

**Absents excusés** : DEVOS Nicolas

Madame Martine DERO a été élue secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2016
2. Assainissement – attribution des lots du marché intitulé ASSTUSSEAU2016
3. Travaux d'assainissement d'Usseau – Indemnisation du locataire de la parcelle ZB n° 20
4. Assainissement – doléances d'administrés
5. Décisions modificatives comptables
6. Emploi saisonnier 2016
7. Associations : demandes de subventions 2016
8. Ecole : projet artistique et culturel 2015-2016
9. Voirie : route de Mougues
10. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 40.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 30 mai 2016.

**Assainissement – attribution des lots du marché intitulé ASSTUSSEAU2016**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération 2016/010 du 12 février 2016 autorisant le Maire à lancer une consultation d'entreprises sous la forme d'un marché d'appel d'offres (MAPA), concernant le projet d'assainissement collectif au hameau d'USSEAU,

1) Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2016 et du 3 juin 2016, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **13 voix « pour »** d'autoriser le Maire à signer le marché public ci-dessous référencé :

- Objet de la consultation : Collecte et traitement des eaux usées d'Usseau.
- Référence du marché : ASSTUSSEAU2016
- Lot n° 1 : Réseau EU

Entreprise attributaire : MORINI SAS demeurant 4 Route de la Petite Bussière - Parc d'Activités de Varennes-Vauzelles/ Garchizy – 58600 GARCHIZY

Pour un montant total Hors Taxes de 221.217,00 €.

2) Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2016, du 3 juin 2016, du 22 juin 2016 et du 29 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **13 voix « pour »** d'autoriser le Maire à signer le marché public ci-dessous référencé :

- Objet de la consultation : Collecte et traitement des eaux usées d'Usseau.
- Référence du marché : ASSTUSSEAU2016
- Lot n° 2 : Création d'une STEP filtres plantés de roseaux 80 EH

Entreprise attributaire : SADE - Compagnie Générale des Travaux d'Hydraulique S.A. – 11 Rue des Perrières - BP 508 - 58 005 NEVERS CEDEX

Pour un montant total Hors Taxes de 98.136,40 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement 2016.

#### **Délibération n°2016/040**

Le Maire précise que l'entreprise MORINI commence les travaux de réseaux sur la voie communale n° 3 à compter du 18 juillet jusqu'à la fin du mois d'août, et que la route sera fermée à la circulation dans la journée ; les travaux du chemin des bois et la descente vers la future station seront faits en dernier.

L'entreprise SADE interviendra pour la station courant octobre.

#### **Travaux d'assainissement d'Usseau – Indemnisation du locataire de la parcelle ZB n° 20**

Vu la délibération 2016/009 du 12 février 2016 du conseil municipal décidant d'acheter à Madame PEUMERY Arlette épouse RENARD la superficie de terrain nécessaire à la création de la station de traitement sur la parcelle 20 section ZB au prix de 2 euros (deux euros) le mètre carré,

Vu que la parcelle 20 section ZB lieu-dit « les Champs d'Usseau » d'une superficie totale de 1 hectare 49 ares 20 centiares est actuellement exploitée par Monsieur Alain TROUX,

Considérant qu'il convient d'indemniser l'exploitant sur la superficie de terrain qui va accueillir la station de traitement des eaux usées d'Usseau dans cette parcelle exploitée,

Vu le courrier de Monsieur Alain TROUX en date du 15 avril 2016, déclarant laisser libre le terrain concerné par l'implantation de la station, sur la parcelle 20 section ZB, à compter de ce jour et renonçant à tout droit de préemption et droit au bail sous condition d'une indemnisation de cinq cent quatre-vingt-un euros et soixante centimes (581,60 €),

Le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » :

- Décide de l'indemnisation de Monsieur Alain TROUX, exploitant de la parcelle 20 section ZB, sur la superficie de terrain nécessaire à la création de la station de traitement, pour un montant de cinq cent quatre-vingt-un euros et soixante centimes (581,60 €),
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

#### **Délibération n°2016/041**

### Assainissement – doléances d’administrés

Le Maire explique que la commune a reçu un courrier le 30 mai 2016 de Monsieur Joël MINEL demeurant route des Rosiers, hameau du BOURG à Parigny-les-Vaux suite à la réception de sa facture d’assainissement collectif de l’année 2014, pour le compteur n° 07IA050133 où il est redevable d’une surconsommation de 150 m<sup>3</sup> d’eau potable (relevé SIAEP).

Monsieur MINEL a remarqué une fuite sur la canalisation d’eau potable après compteur occasionnant une surconsommation d’eau sur la période du deuxième semestre 2014.

Monsieur MINEL demande à la collectivité de Parigny-les-Vaux de faire un geste sur sa facture d’assainissement collectif 2014.

Le Maire précise que la surconsommation a été constatée par le SIAEP lequel lui a accordé une réduction de 75 M<sup>3</sup> sur sa facture d’eau potable.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **13 voix « pour »** :

- décide d’accorder une réduction de 75 M<sup>3</sup> sur la facture d’assainissement collectif 2014 du compteur n° 07IA050133, de Monsieur Joël MINEL.
- dit que le montant remboursé à Monsieur Joël MINEL sera donc de :

|  |               |
|--|---------------|
| Prix HT : 75 M <sup>3</sup> x 2,00 € HT/M <sup>3</sup> .....                 | 150,00 €      |
| Redevance modernisation : 75 M <sup>3</sup> X 0,19 € HT/M <sup>3</sup> ..... | 14,25 €       |
| Montant HT.....  | 164,25 €      |
| TVA à 5,5%.....  | <u>9,03 €</u> |
| Montant TTC à rembourser.....  | 173,28 €      |

- dit que la décision sera transmise à Monsieur Joël MINEL et au service de recouvrement de la Trésorerie de Nevers.

### **Délibération n°2016/042**

### Décisions modificatives comptables

#### Budget Commune :

#### **1) DM 1**

Le Maire rappelle à l’assemblée qu’avec la mise en place de la numérotation des habitations, il a été décidé de nommer de nouvelles voies pour prendre en compte l’ensemble des habitations de la commune de Parigny-les-Vaux.

Le Maire présente le devis de la société Signalisation Lacroix concernant le projet d’achat des 12 nouveaux panneaux de noms rue et celui des numéros de maisons pour un montant de **4 266,55 € TTC**.

Ce devis est accepté par 13 voix « pour ».

Aussi, afin de payer l’achat des 12 panneaux de noms de rue et des numéros de maisons, un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

⇒ Pour rappel, prévision budgétaire 2016 au compte 2188 – opération 184 : 3 800 €

CREDITS A OUVRIR :

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------|---------|
| 21    | 2188   | 184   |         | Autres | + 500   |

CREDITS A REDUIRE :

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE             | MONTANT |
|-------|--------|-------|---------|--------------------|---------|
| 21    | 2112   | 192   |         | Terrains de voirie | - 500   |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 1.

## 2) DM 2

Le Maire propose à l'assemblée que la commune achète deux barnums de réception.

Le devis proposé est de **1 532,64 € TTC**.

Ce devis est accepté par 13 voix « pour ».

Aussi, afin de payer l'achat de ces barnums un virement de crédits budgétaires est nécessaire :

|                           |
|---------------------------|
| <b>CREDITS A OUVRIR :</b> |
|---------------------------|

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE | MONTANT        |
|-------|--------|-------|---------|--------|----------------|
| 21    | 2188   | 200   |         | Autres | <b>+ 1 600</b> |

|                            |
|----------------------------|
| <b>CREDITS A REDUIRE :</b> |
|----------------------------|

| CHAP. | COMPTE | OPER. | SERVICE | NATURE             | MONTANT        |
|-------|--------|-------|---------|--------------------|----------------|
| 21    | 2112   | 192   |         | Terrains de voirie | <b>- 1 600</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par **13 voix « pour »** cette décision modificative comptable n° 2.

### Délibération n°2016/043

#### Recrutement d'un agent contractuel

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pendant les mois de juillet à septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix « pour » :

1. d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel du 4 juillet au 30 septembre 2016 inclus,
2. de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
3. que la rémunération mensuelle sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint technique de 2ème classe, échelle 03 / échelon 04, sur la base de l'indice brut 343, indice majoré 324.
4. d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce recrutement.

### Délibération n°2016/044

#### Associations : demandes de subventions 2016

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les demandes de subventions des associations pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par **13 voix « pour »** de verser en 2016 les subventions suivantes aux associations :

| ARTICLE | DENOMINATION               | Année 2016 |
|---------|----------------------------|------------|
| 657362  | CCAS de PARIGNY LES VAUX   | 800        |
| 6574    | SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS | 300        |
| 6574    | RESTAURANTS DU CŒUR        | 200        |

|      |                                   |     |
|------|-----------------------------------|-----|
| 6574 | CAMOSINE                          | 60  |
| 6574 | AMFTéléthon                       | 100 |
| 6574 | FONDATION DU PATRIMOINE           | 100 |
| 6574 | PREVENTION ROUTIERE               | 70  |
| 6574 | ODCE COOPERATIVE SCOLAIRE         | 200 |
| 6574 | ASS. ECOLE BUISSONNIERE           | 200 |
| 6574 | ACVG PARIGNY LES VAUX             | 65  |
| 6574 | ASS. LES AMIS DU PLATANE          | 160 |
| 6574 | ASS. VTT NIVERNAIS/RANDO          | 150 |
| 6574 | Ste DE CHASSE DE PARIGNY LES VAUX | 150 |
| 6574 | LE REFUGE DE LA CAVALIERE         | 100 |
| 6574 | LE REFUGE DE BEAUREGARD           | 200 |

#### **Délibération n°2016/045**

##### **Ecole : projet artistique et culturel 2015-2016**

Le Maire propose la participation de la commune au projet Action Culturelle et Artistique 2015/2016.

Cette opération permet aux élèves de l'école de connaître le patrimoine culturel régional, de développer une pratique artistique collective, en la remplaçant dans le cadre de son histoire, de développer l'écoute pour se repérer dans un espace sonore et y faire correspondre une réponse corporelle.

Le Maire présente le plan de financement de ce projet, transmis par la Directrice de l'école.

##### **DEPENSES :**

Les frais de ce projet s'élèvent à 2.522 €.

##### **RECETTES :**

Les partenaires de ce projet sont actuellement les suivants :

coopérative : 200 € (fonds propres)

Education Nationale : 220 €

Conseil Départemental via l'EPCC : 748 €

Association des parents d'élèves de l'école : 500 €

Cependant, l'obtention de la subvention du Fonds Départemental en faveur de l'Animation Cantonale est toujours en attente à ce jour (subvention qui peut aller jusqu'à 450 € maximum).

Aussi, l'école demande une participation de la Commune de Parigny-les-Vaux à hauteur de 700 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **13 voix « pour »** :

- décide de subventionner le projet « artistique et culturel 2015/2016 » de l'école, pour équilibrer le budget de cette opération,
- dit que la participation de la commune sera plafonnée à hauteur de 700 €.

#### **Délibération n°2016/046**

##### **Voirie : route de Mougues**

Le Maire explique à l'assemblée que compte tenu du très mauvais état et du caractère dangereux de la route de Mougues (voie communale n°7), un courrier sera envoyé à la CCBN afin d'exiger que des travaux conservatoires soient réalisés d'ici la fin de l'année 2016.

En cas de réponse négative de la CCBN, le Maire précise qu'il contactera la préfecture pour trouver des solutions.

##### **Questions diverses**

- Fournitures scolaires : l'achat de nouveaux manuels scolaires sera budgété sur 2 ans, 700 € en 2016 et 1.000 € en 2017.

- Le Maire informe :
  - ✓ de l'attribution du FPIC 2016 pour un montant de 21.496 € à la commune.
  - ✓ qu'un registre communal va être mis en place dans le cadre du dispositif canicule 2016 et sera activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2016.
  - ✓ qu'une modification de l'arrêté municipal concernant le tir des pigeons vers l'Eglise a été demandé par un des intéressés.
  - ✓ que la proposition du Préfet a été confirmée par la CCBN dans le cadre du SDCI.
- Cimetière : des doléances ont été reçues en mairie concernant le mauvais état du cimetière. Les agents municipaux n'ont pas poursuivi l'entretien commencé du fait du mauvais temps, et les herbes ont donc repoussées considérablement.
- Une présentation du nouveau règlement de défense incendie est faite par le maire.
- Projet de création d'un fichier informatique d'inscription volontaire à la mairie des administrés, afin de transmettre notamment des messages d'alerte et d'information aux habitants.
- Parcours citoyenneté : 18 personnes étaient présentes à la réunion. 2 inscriptions sont recensées à ce jour pour participer à cette initiative.
- Changement des rythmes des repas des enfants à l'école : 2 services ont été mis en place fin juin. Cette organisation sera reconduite à la rentrée scolaire.
- Sortie foot de 21 enfants de l'école : des partenaires ont aidé à financer les frais de voyage de la sortie. 9 accompagnateurs étaient présents pour les encadrer.
- Une Assemblée Générale constituante est prévue pour la mise en place du comité de fêtes de la commune, le mercredi 6 juillet à 19 h à la salle polyvalente.

La séance est levée à 21 h 25.

---

## *Table des Délibérations*

Séance du 29 Juin 2016

Convocation du 21 Juin 2016

- Délibération n° 2016/040 : Assainissement – attribution des lots du marché intitulé ASSTUSSEAU2016
- Délibération n° 2016/041 : Travaux d'assainissement d'Usseau – Indemnisation du locataire de la parcelle ZB n° 20
- Délibération n° 2016/042 : Assainissement – doléances d'administrés
- Délibération n° 2016/043 : Décisions modificatives comptables n°1 et n°2 – budget commune
- Délibération n° 2016/044 : Recrutement d'un agent contractuel - Emploi saisonnier 2016
- Délibération n° 2016/045 : Associations : demandes de subventions 2016
- Délibération n° 2016/046 : Ecole : projet artistique et culturel 2015-2016

*Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents :*

| Membres               | Signature             | Pouvoirs à<br>(signature) |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| APERS Jean Pierre     |                       |                           |
| ARGOUD-RABEH<br>Dany  |                       |                           |
| BARDEAU Mathias       |                       |                           |
| BERTRAND Guy          |                       |                           |
| BOIRON Brigitte       |                       | BOUET Annick              |
| BOUET Annick          |                       |                           |
| DAVIRAY Pascal        |                       | APERS Jean Pierre         |
| DERO Martine          |                       |                           |
| DEVOS Nicolas         |                       |                           |
| MERCIER Jacques       |                       |                           |
| POMMERY Vincent       |                       | BERTRAND Guy              |
| RABEH Faouzi          |                       |                           |
| ROBICHE Frédérique    |                       | ARGOUD-RABEH Dany         |
| SALLES Sylvain        |                       | DERO Martine              |
| <b>VINCENT Karine</b> | <b>Démissionnaire</b> |                           |